



Cagnes sur mer

Cagnes sur Mer, le 24 Novembre 2024

COMPTE RENDU DU CA DU COMITE DES QUARTIERS DE LA ROUTE DE VENICE

Les Caucours, les Collines, les Combes, Léouvé, Sainte Colombe, Le Pain de sucre, les Presses, les Travails, Verdun

La réunion du CA du comité de Quartier s'est tenue le mercredi 13 Novembre 2024 à 18h à l'Espace Centre situé au 5 avenue de Verdun à Cagnes sur mer.

La réunion débute à 18h10

Présents membres du Conseil d'Administration :

Pour le bureau : M. Louis Raillon, président ; M. Louis Boudet, ex président ; M Germain Ferry, vice-président ; M Joseph Puglisi Trésorier ; M. Pierre-Jean Théron, secrétaire ; Mme Tordjman, membre CA

Personnalités nous ayant fait l'honneur d'assister à notre AG :

M. Nicolas Delwich, responsable Comités de quartiers Mairie ; Mr Romain Allemant élu en charge politique de la ville, stationnement et circulation ; Mr Julien Berenguer responsable Métropole exploitation routes.

Le Président Louis Raillon distribue les présentations imprimées et expose le plan prévu pour cette réunion, en commentant et remerciant pour ce qui a été réalisé ou est en cours en prévision de l'AG. On garde ici le plus de temps possible pour les points soulevés restant souhaitables à discuter pour réponses allant du local quartiers aux points plus généraux.

Monsieur Delwich rappelle son rôle d'élé transverse, ne pouvant répondre à tous les sujets en réunion. Il est conscient que des sujets peuvent durer, souvent à cause de réglementations ou contraintes budgétaires.

Le comité en est aussi conscient et s'inscrit dans ce fonctionnement, avec parfois la satisfaction et le besoin de se sentir utile. Les réponses, positives ou négatives ne sont bien sûr pas forcément en séance, l'important étant une réponse en confiance pour transmission, si possible explicable, à nos membres.

Un certain nombre de travaux ont été effectués

- Chemin des Collines : Merci, nous suggérons d'ajouter une grille de réception des eaux pluviales au croisement du chemin des Collines, chemin des Myrtes et du Puit Fleuri dans le prolongement de la demi-grille existante. Cela été réalisé et s'est montré efficace, beaucoup moins d'eau ruisselle sur le chemin des collines en cas de grosses pluies.
- Chemin des Collines : Merci, à hauteur du N°25, l'anomalie du mélange EP vers EU a été résolu, une évacuation a été créée pour vider le regard borgne. Un bémol cependant, le trottoir ainsi ouvert et refermé pour y placer une conduite, l'a été sans l'aplanir ni avoir un rebord régulier, ce qui n'est pas esthétiquement merveilleux, un revêtement perméable empêchant la pousse sauvage serait souhaitable

Retour : C'est compris, mais ce n'est pas d'un intérêt général prioritaire car il n'y a pas de continuité d'un chemin piéton.

Haut Léouvé : Revêtement réalisé après travail réussi de M. Delwich sur emprises

- Pain de sucre : Après l'arrêté de la mairie et la pause d'une caméra de verbalisation, le problème de stationnement aux heures de rentrée ou sortie est résolu, la navette remplit bien son rôle
- Avenue de Verdun : Merci, le problème posé par l'entrée/sortie de la halte-garderie a été résolu par la création d'un passage protégé vers l'arrêt du bus en face. La suppression de 2 places de stationnement automobile, au profit de motos, de manière à observer l'obligation réglementaire d'une bonne visibilité de part et d'autre d'un tel passage n'a pu être évitée.
Retour : tout le monde n'a pas compris cette suppression, Mr Delwich a dû rappeler la réglementation pour la sécurité qui passe avant tout.
- Avenue de Verdun : les rodéos nocturnes ont fait l'objet de plaintes des riverains. Après avertissement et diffusion, ces incivilités ont cessé. Leurs auteurs ont-ils changé de quartier ?
- Chemin des Presses : un ralentisseur a été supprimé, l'enrobé a été refait depuis le chemin des Travaux jusqu'au tournant qui suit la résidence médicalisée « Les Vallières », la signalisation refaite comme prévu, le passage protégé revu. Annonce nous est faite de l'enlèvement des petits arbres sur le trottoir côté ombre non pérennes et potentiellement gênants pour passage piéton réglementaire, le stationnement voiture étant de l'autre côté comme discuté.
- Caucours : Merci, Beau revêtement enfin refait. Comme ailleurs le mou sur les câbles (électricité pour éclairage, fibre pour internet) serait souvent à revoir.
Retour : bonne note est prise
- Feu Van WIJk : Merci, élagage fait, mais avec la pousse de la végétation, la vue s'en trouve amoindrie, un débroussaillage serait à prévoir, dont une branche en hauteur
Retour : note en est prise
- Arrêt bus dangereux pour les piétons usagers venant ou remontant le bas Caucours
Retour : seule solution possible élargir la voie. Deux obstacles majeurs : le coût élevé et la propriété en face qui a été contacté^e. Monsieur Delwich reconnaît le danger et garde le sujet en mémoire.
- Navette : L'horaire retour a été revu à 10h50 cette fois effectif. Un flyer devient possible.
Retour : Monsieur Allemant regarde en séance les éléments proposés et les demande en numérique.
- Chemin des Vallières : Merci pour les notables travaux d'élargissement et confortement en voie de finition. 2 arbres gênaient, l'un en petite santé a dû être enlevé, l'autre a été conservé donc affaire bien résolue.
- Travaux déchetterie : La Métropole depuis octobre a fermé la déchetterie pour travaux : Rien ne fut renseigné avant leurs débuts ni leur objectif. La Métropole n'a pas communiqué avec la mairie le timing ni l'objectif et juste affiché sur place la fermeture, avec réouverture redécalée plusieurs fois. Ce qui est particulièrement regrettable c'est que le problème de sécurisation des usagers pour ne plus faire la queue sur la route de Vence ne semble absolument pas avoir été pris en compte dans les travaux lancés. Une solution était pourtant reconnue possible en décalant plus haut

l'entrée entrée séparément de la sortie, par exemple selon le plan proposé par le comité depuis 2022 (« plan Bontempi »). Ce type de solution était pourtant admise publiquement cohérente et « à l'étude » y compris par la métropole en AGs depuis 2022.

- La mairie ni le représentant métropole n'ayant pas le périmètre des objectifs travaux ni de la prise en compte de la sécurisation, il est juste possible de voir le panneau d'affichage obligatoire avec texte sur la « nature des travaux ». La photo de la présentation était trop petite en séance, mais clairement semble ne concerner que l'amélioration pour les employés (WC PMR, réaménagement local technique, vestiaire..), non la sécurité entrée/sortie de l'ensemble des usagers.

Retour : Problème de communication entre les deux services de la métropole concernés ? (voirie et fonctionnement interne déchetterie). La décision métropole de lancement des travaux uniquement internes semble l'avoir été sans informer la mairie des dates ni de l'objectif. La métropole a-t-elle décidée de la solution depuis l'étude annoncée depuis 2 ans pour prise en compte actuelle ou future du besoin reconnu et affiché de sécurisation entrée/sortie des usagers ? Le comité insiste sur la nécessité d'une réponse métropole lors de l'AG.

- 54 chemin de Sainte Colombe : du fait de l'arrêt de nourrissage intensif depuis que Madame Pastre est hospitalisée, tous remarquent l'absence ou presque de pigeons, tourterelles ou rats... Cela avait déjà eu lieu quand elle avait dû s'absenter quelques temps pour hospitalisation. L'argument des « experts » prétendant que Madame Pastre avait arrêté le nourrissage mais que les pigeons gardaient l'habitude de l'endroit est battu en brèche. Le nourrissage systématique donc l'envahissement des volatiles et rats avait repris dès son retour, et on peut ainsi craindre de même lors de son retour qui serait pour Décembre.

Retour : à surveiller. Il est conseillé de faire venir un huissier pour constater l'absence de pigeons et rats, ce dont Madame Tordjman prend bonne note.

- Bassin de rétention en face du 54 Sainte Colombe: ce bassin est sensé recueillir les eaux pluviales. Ces EP seraient captées au sortir du 67 et amenées vers le bassin. Une conduite enterrée (donc non visible) doit être présente sur la partie de terrain appartenant à la Mairie. Une rigole prend le relai ensuite et traverse plusieurs propriétés privées ou publiques avant d'arriver au bassin, mais la captation et l'entretien font défaut.

La charge de l'entretien de cette rigole publique est à clarifier. Le comité peut clarifier sur le cadastre et plan 3D visualisé les différents propriétaires. Certains entretiennent d'autres moins, (roseaux de plus de 2.50m au-dessus de cette rigole) ce qui fait que la rigole n'est pas en état de remplir sa fonction étant par endroit au trois quarts obstruée.

Il est bien évident que cela nuit au fonctionnement du bassin qui ne reçoit qu'une partie de ce qu'il devrait, le reste ruisselle sur le chemin et n'est pas bien capté.

Retour : une étude va être faite pour savoir s'il y a vraiment une conduite, savoir à la charge de qui est l'entretien de la rigole, la distance qui sépare la conduite du bassin, donc à suivre.

- Entretien lignes 20 000V Caucours au-dessus des végétations : le plan de protection des forêts contre l'incendie n'est pas suffisamment respecté dans les Alpes Maritimes. Enedis n'a fait que ses strictes obligations en ce qui concerne la bande des 5 mètres de part et d'autre de la ligne. Sous prétexte que c'est au propriétaire de le faire, ils n'ont pas pris l'occasion pour gérer la hauteur de deux arbres guère plus loin et qui selon les aléas climatiques (forte pluie avec tempête de vent) pourraient tomber sur les lignes. Il est donc demandé en ce cas aux Mairies de rappeler l'obligation au propriétaire concerné de se conformer au code forestier.

Retour : Une lettre format papier est proposé sur ce problème précis par le comité à partir de la lettre type d'Enedis et sera envoyée en numérique avec la liste des copropriétaires, à suivre

- Haut chemin Van Wijk : carrefour Caucours/chemin Van Wijk il n'y a aucune signalisation au sol alors que le virage à 90° est dangereux par manque de visibilité ;
Retour : c'est noté par le représentant métropole, à faire selon la réglementation
- Montée à gauche Van Wijk : grillage de plus en plus troué, localement manquant et grille basse pour éviter que les feuilles n'obstruent l'avaloir
Retour : à voir
- Armoires fibre et vandalisme : les armoires sont importantes pour sécuriser non seulement la distribution des réseaux mais également les différents câblages vers de nombreux particuliers et pourtant leur fermeture n'est pas sécurisée.
Cette anomalie semble assez générale : au moins une des armoires du bas du chemin de Sainte Colombe a une serrure cassée, une armoire au niveau du 67 chemin de Sainte Colombe ne ferme plus (serrure cassée). De plus en plus de personnes travaillent grâce à la fibre qui n'est pas physiquement sécurisé.
En ce qui concerne les Caucours, il y a eu un vandalisme entre un samedi soir et dimanche matin privant d'internet plus d'une semaine plusieurs usagers. Par ailleurs une plainte a été déposée pour crevaison de nombreux pneus avec observation de personnes qui traînent Caucours Sud.
Retour : Il est donc discuté et suggéré par deux représentants du CA l'ajout d'une caméra proposé conjointement à un endroit précis, noté par les élus. L'emplacement serait en haut du lampadaire au rond-point de retournement en face du lotissement « Les Hauts de Caucours » au 28 Caucours qui semble bien adapté à surveiller une large zone, loin avant et loin après. Il sera envoyé détaillé par le comité avec photos.
- Parking La Villette : Il nous est remonté une large inquiétude de voir disparaître le très large emplacement de parking pour travaux, déjà amputé de moitié. Il y a de moins en moins de places précieuses commodes très proches du marché et en particulier pour handicapés ou personnes ayant du mal à marcher devant ramener leurs courses. On remarque la disparition d'une vingtaine de places avant la barrière du parking actuel.
Retour : la totalité du terrain parking la Villette devient privé par la vente à Bouygues pour l'Ecoquartier. Nous ne pouvons donc pas y faire grand chose et la solution actuelle est provisoire. Il est prévu rapidement des travaux dès la fin d'année, Il y aura provisoirement moins de places sur le parking de la Villette. L'Ecoquartier répond entre autres à l'obligation d'habitations, en l'occurrence densification dans le centre de Cagnes, des parkings futurs vont être construits....

Le comité est inquiet de la disponibilité de parkings en particulier durant ces travaux en centre ville et d'une cohérence des transports pour collinaires nécessitant ces parkings pour contribuer à l'activité commerciale et perpétuer l'attractivité du centre ville.

Il est 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les présents pour leur participation

Le 24 Novembre 2024

Le Président Louis Raillon

Le secrétaire Pierre-Jean Théron


